



2025

rapport annuel

ciré

Sommaire

CIRÉ	
Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers	4
Éditorial	
Que retenir de l'année 2025 ?	8
Les services	10
Accueil des demandeur-euses d'asile (ADA)	
Consolidation d'un réseau spécialisé pour les plus vulnérables	12
Accueil général	
Les publics et les services socio-juridiques sous pression	14
École de Français Langue Étrangère (FLE)	
De lourds bouleversements internes	16
Logement	
L'accès à la propriété pour les ménages à faibles revenus	18
Travail, Équivalences et Formations (TEF)	
Continuité et adaptation : l'accompagnement au cœur des transitions	20

Page de couverture
© CIRÉ asbl, juin 2025



Les thématiques politiques

22

Accueil et protection internationale

Des lignes rouges franchies

24

Détention et expulsions

Pierres angulaires de la politique migratoire

26

Intégration des personnes étrangères et primo-arrivantes

Se rassembler pour mieux lutter

28

Sans papiers

Ceci n'est pas une fiction...

30

Séjour

Pression maximale sur les droits fondamentaux des personnes autorisées au séjour

32

Communication

Des actions et une vision transversales

34

Éditrice responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2026
Mise en page : Pierre Dieudonné

CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 31 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeur-euses d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeur-euses d'asile, à la reconnaissance des réfugié-es, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étranger-ères et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

LA RÉFLEXION ET L'ACTION POLITIQUE

En 2025, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en quatre axes :

- ★ Promouvoir des **politiques migratoires** respectueuses des droits fondamentaux relatifs notamment au travail, à la vie familiale, aux conditions humanitaires et développer une vision prospective alternative en matière de politiques migratoires.
- ★ Défendre et promouvoir une **politique de protection des demandeur-euses d'asile** de qualité en Belgique et en Europe, et une politique de défense des droits sociaux.
- ★ Contribuer à la mise en place, au renfort et à la transformation des politiques destinées à **l'accueil des primo-arrivant-es** et offrir des outils et des services leur permettant de prendre pied dans la société, comme acteur-rices citoyen-nes.
- ★ Lutter contre les **politiques d'enfermement et d'expulsion** des étranger-ères.

Chaque thématique est pilotée par un-e ou plusieurs expert-es politiques, qui mènent le travail de réflexion et d'action politique lié à leurs matières.

LES SERVICES AUX PUBLICS

Le CIRÉ offre également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- ★ Le service **Accueil des demandeur-euses d'asile** coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- ★ Le service **Accueil général** informe et oriente les publics (étranger-ère-s, demandeur-euses d'asile, réfugié-es) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- ★ L'**École** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugié-es et les étranger-ères.
- ★ Le service **Logement** aide les étranger-ères, les demandeur-euses d'asile et les réfugié-es à acquérir un logement adéquat à un prix abordable.
- ★ Le service **Travail, Équivalences et Formations** aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrant-es.

L'ORGANISATION INTERNE AU CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La **direction** est composée d'une directrice générale et d'une directrice pour les ressources humaines et les finances. Le **service administratif** s'occupe de la gestion de l'association.

Le **service Communication** met en œuvre les activités d'information, de communication et de sensibilisation de l'association (campagnes, relations avec les médias, publications).

L'**Assemblée générale** se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le **Conseil d'administration** fait fonction de commission politique. La plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le **Bureau** se réunit avant le Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.

L'équipe du CIRÉ

Notre rapport annuel vous présente ses travailleuses et ses travailleurs, vous permettant de mettre un nom et un parcours sur nos thématiques, nos services et nos actions. Découvrez les portraits à la fin de chaque section !

LA DIRECTION

Sotieta Ngo est la directrice générale du CIRÉ. Juriste de formation, elle a d'abord exercé au barreau avant de travailler pendant six ans au CIRÉ, comme experte politique. Elle a ensuite poursuivi sa carrière dans plusieurs cabinets politiques, puis à l'Université libre de Bruxelles, avant de revenir au CIRÉ en août 2017.

Joëlle Van Pé, licenciée en journalisme et communication, est tombée dans le métier de gestion d'asbl il y a plus de 30 ans. Depuis 2003, elle officie au sein du CIRÉ à, comme le disait une ancienne directrice, "faire atterrir un avion cargo sur un petit confetti en mouvement".

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Naiah Jacqmin est la coordinatrice du service.

Rachida Haji participe à la supervision de la comptabilité ainsi qu'à la préparation de la clôture des comptes, en collaboration avec la directrice financière. Elle contribue également à la mise en place d'outils facilitant la préparation des dossiers de subsides.

Christopher Mungo est assistant administratif.

LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	•	•
Amnesty international	•	•
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	•	•
BePax	•	
Cap migrants	•	
Caritas international	•	•
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	•	•
Centre social protestant (CSP)	•	•
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	•	
Convivium	•	•
Croix-Rouge francophone de Belgique	•	
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	•	•
CSC Nationale	•	•
Équipes populaires	•	
FGTB Bruxelles	•	•
Interrégionale wallonne FGTB	•	•
Jesuit refugee service-Belgium (JRS)	•	•
L'Olivier 1996	•	
Médecins du Monde	•	•
Mentor escale	•	•
Mentor Jeunes	•	
Le monde des possibles	•	
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	•	
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	•	•
Présence et action culturelles (PAC)	•	
Point d'appui	•	
Service social des Solidarités (SESO)	•	•
Service social juif (SSJ)	•	
Singa Bruxelles	•	
Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPIJB)	•	

Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie (DisCRI asbl)

Membre observateur de l'AG

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes

- ★ Andrea Rea

Le Bureau est composé de

- ★ Andrea Rea, Président
- ★ Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-président-es
- ★ Clément Bogaerts, Trésorier
- ★ Anne Dussart, Secrétaire

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes

- ★ Alter Summit
- ★ Centre national de coopération au développement (CNCD)
- ★ Community Landtrust Bruxelles (CLTB)
- ★ Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA)
- ★ Migreurop
- ★ Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- ★ Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- ★ En-Gaje (Ensemble groupe d'aide aux journalistes exilés)

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Que retenir de l'année 2025 ?

2025 marque la première année du gouvernement Arizona.

Un triste anniversaire... Avec le slogan de la dissuasion maximale assumée, la Belgique rejoint les rangs des États dont la seule intention en matière migratoire est la répression.

Aveugle aux enjeux humains et sociaux, sourd aux intérêts économiques ou démographiques de la Belgique, le gouvernement Arizona s'est aussi distingué en 2025 par son mépris à l'égard du pouvoir judiciaire, à travers le non-respect des condamnations en justice qui l'ont visé, mais aussi la non-prise en considération des avis du Conseil d'État.

Pour incarner son mantra de la politique migratoire la plus stricte que la Belgique ait connue, le gouvernement fédéral a adopté en 2025 une série de réformes radicales, violentes et probablement inefficaces à atteindre les objectifs qu'elles annoncent. Durcissement du regroupement familial, désormais réservé aux plus nanti-es et multiplication par sept des frais pour introduire une demande de nationalité sont des mesures déjà d'application.

La ministre Van Bossuyt a été beaucoup moins efficace pour enfin mettre un terme à la politique de non-accueil des demandeur-euses de protection internationale. À l'heure de publier notre rapport d'activités, ce dédain des droits fondamentaux des personnes migrantes vaut à la Belgique l'infamie d'une nouvelle condamnation de la Belgique par la

Cour européenne des droits de l'Homme, pour traitements inhumains et dégradants. En 2026, s'annoncent d'autres réformes, qui mèneront à d'autres violations des droits fondamentaux, comme la dignité humaine, ou l'inviolabilité de domicile.

Mener une politique migratoire qui n'est que stricte et dissuasive a un coût humain et démocratique colossal. Dans ce contexte délétère, le CIRÉ a continué et entend poursuivre ses démarches pour outiller autant que possible les personnes étrangères sur les procédures et leurs droits en Belgique. Il maintiendra aussi sa résistance sans faille, notamment en saisissant la justice pour faire suspendre et annuler les réformes illégales du gouvernement fédéral.

Sotieta Ngo
Directrice du CIRÉ

” *Un triste anniversaire...*



Les services



Accueil des
demandeur·euses
d'asile (ADA)

Accueil général

École de
Français Langue
Étrangère (FLE)

Logement

Travail, Équivalences
et Formations

Consolidation d'un réseau spécialisé pour les plus vulnérables

Contexte

En 2025, la structure d'accueil ADA a poursuivi son action dans un contexte marqué par la persistance de la politique de non accueil. Dans ce contexte, les places d'accueil destinées aux publics vulnérables continuent d'être essentielles. Elles permettent d'offrir un cadre plus adapté à des personnes dont la situation nécessite un accompagnement spécifique, qu'il s'agisse de problématiques médicales, de santé mentale, de familles monoparentales, de la prise en charge de mineur·es étranger·ères non accompagné·es (MENA), ou de personnes nécessitant un accueil sécurisant en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (LGBTQIA+).

Actions

Les partenaires

Nos treize partenaires d'accueil, répartis dans plusieurs régions, proposent des petites structures, souvent semi-collectives. Ce modèle offre un cadre plus stable et plus sécurisant aux personnes pour lesquelles les grands centres ne sont pas adaptés.

Nos partenaires, aux profils variés (social, médical, logement, mineur·es, publics LGBTQIA+), s'appuient sur de solides réseaux locaux, ce qui permet de mobiliser des ressources et des services adaptés à chaque personne.

Après plusieurs années d'extension du dispositif et d'élargissement du réseau de partenaires, l'année 2025 marque une phase de consolidation, avec des expertises complémentaires, de la coopération entre structures et des synergies renforcées.

Places médicales

De nouvelles places pour des personnes avec des problèmes médicaux ont été ouvertes, notamment au SESO à De Haan et à la Cité Sérine à Bruxelles, portant la capacité totale d'accueil à 121 places. La demande est restée très élevée, avec une soixantaine de nouveaux·elles venu·es et un taux d'occupation supérieur à 100 % en fin d'année. Les vulnérabilités relèvent surtout du handicap, de la santé mentale et des pathologies chroniques lourdes, qui nécessitent un suivi rapproché. La coordination a notamment œuvré à la continuité des soins, à l'identification des besoins, au support des équipes et à l'organisation de formations ciblées.

Places MENA

Sur les 66 places réservées aux mineur·es étranger·ères non accompagné·es, trois places supplémentaires ont été créées à De Haan. Cette extension a renforcé l'équipe et en a stabilisé le fonctionnement. Elle répond à une forte demande en Flandre. L'accueil, d'une durée minimale de six mois, vise à préparer les jeunes à une vie autonome, en les accompagnant dans leur projet de vie et leur insertion progressive.

En fin d'année, une diminution de l'occupation a toutefois été observée, s'inscrivant dans une tendance générale du réseau d'accueil.

Le CIRÉ a contribué à un groupe de travail pour améliorer le suivi des jeunes lors des transferts entre les phases d'accueil, moments-clés de leur parcours en Belgique.

Personnes LGBTQIA+, familles monoparentales et autres publics vulnérables

Une quinzaine de places - proposées principalement par le CADAL - sont réservées aux personnes LGBTQIA+, pour leur offrir un cadre apaisant et un accompagnement spécialisé face aux risques de discrimination et de violence. Souvent fragilisées par leurs parcours, elles nécessitent un suivi social et psychologique soutenu. Les nombreuses demandes auxquelles nous n'avons pas pu répondre nous confirment la pertinence de ce dispositif.

Seize places, proposées notamment via le SESO et la Maison Internationale de Mons, sont destinées à des mères seules, des ex-MENA, ou des familles en difficulté (deuil, etc.), pour lesquelles un environnement stable et adapté est essentiel. En 2025, deux logements supplémentaires ont été créés pour de petites familles, pour lesquelles il manque des places dans le réseau Fedasil.

LE FAIT

Lancement du projet Bambou

La grande nouveauté de l'année 2025 est le lancement de la structure de tutelle Bambou. Ce projet, financé par des fonds européens et mené en convention avec le Service des Tutelles, a débuté à la mi-mars. L'objectif est d'uniformiser l'accompagnement des tuteur·rices en Belgique en professionnalisant le rôle.

En collaboration avec plusieurs partenaires (la Fondation Joseph Denamur, Espace 28, Umoya et la Maison Internationale de Mons), six tuteur·rices salarié·es sont mis·es à disposition. Leur rôle consiste à représenter légalement les mineur·es étranger·es non accompagné·es et à les accompagner, tant dans leur procédure d'asile, que dans les démarches de la vie quotidienne. Chaque tuteur·rice à temps plein assure le suivi de 25 jeunes.

Le CIRÉ mène la coordination opérationnelle et financière du projet et met à disposition une tutrice. En 2025, plus de 160 jeunes ont ainsi été accompagné·es dans le cadre du projet Bambou.

Évolutions législatives

D'importantes modifications législatives ont affecté le suivi des dossiers et la gestion des places d'accueil. La fin du droit à l'aide matérielle des demandeur·euses de protection internationale débouté·es est désormais liée à la notification d'une décision finale négative, et non plus à un ordre de quitter le territoire. L'aide matérielle est limitée pour les personnes qui bénéficient déjà d'une protection internationale dans un autre État de l'UE, et pour certain·es mineur·es qui introduisent une demande suite à une décision négative concernant leurs parents. L'impossibilité de supprimer le lieu obligatoire d'inscription (code 207) - sauf en cas de revenus professionnels - complique les sorties et la gestion des situations individuelles.

Perspectives

Les audits Fedasil 2025 à la FJDN et au CADAL confirment la qualité du travail et identifient des pistes d'amélioration. Le projet « CAAMI4FEDASIL », une collaboration entre la mutualité CAAMI et Fedasil, vise à simplifier la prise en charge administrative et financière des frais de soins de santé par la facturation électronique d'une partie des frais médicaux.

En 2026 nous ouvrirons des places supplémentaires : médicales, pour des personnes LGBTQIA+ et pour des familles vulnérables.

L'équipe

Marc Goethals est coordinateur de la structure d'accueil. Il la représente auprès de Fedasil et des partenaires extérieurs du CIRÉ. Il assure également le suivi financier des activités du service.

Isabelle Castermans est référente médicale, public LGBTQIA+ et autres vulnérabilités et coordinatrice du Projet BAMBOU. Elle identifie les besoins spécifiques des résidents avant leur installation chez nos partenaires et offre un soutien aux équipes de première ligne. Elle participe aux concertations avec les équipes médicales de Fedasil et organise des formations destinées aux travailleurs des partenaires de la convention. Pour le projet Bambou, elle s'occupe de la gestion administrative du projet et accompagne et soutient les tuteur·rices.

Anouar Echaddaddi est juriste, il conseille les travailleur·euses sociaux·ales et suit l'évolution du droit à l'accueil. Il intervient et dispense des formations sur les questions juridiques liées au séjour et à l'accueil.

Michèle Morent est collaboratrice administrative, elle assure le suivi de la facturation, la mise à jour de la base de données, le suivi des tickets de transport et de l'interprétariat, tout en donnant un soutien administratif à nos partenaires.

Virgine Kurzawa est référente MENA, elle est le point de contact pour Fedasil, les travailleur·euses sociaux·ales, tuteur·rices et partenaires. Elle suit les besoins des MENA et coordonne leurs transferts, soutient les partenaires et représente la structure d'accueil à des concertations.

Les publics et les services socio-juridiques sous pression

Contexte

Le service Accueil général assure l'accueil, l'information et l'orientation du public qui contacte le CIRÉ. Chaque jour de la semaine, il répond aux questions du public par mail, par téléphone ou sur place. Il assure également une permanence sociojuridique plusieurs fois par semaine et transmet les difficultés rencontrées par le public dans son accès aux procédures de séjour et d'asile au service politique, afin de nourrir le travail d'analyse et de plaidoyer.

L'année 2025 a été marquée par un contexte politique particulièrement oppressant pour le public étranger. Notre équipe a dû faire face à une demande croissante, toujours plus complexe et urgente de la part du public.

Le service accueil général a reçu 3.686 demandes d'information (par téléphone ou sur place) qui ont concerné principalement la situation administrative des personnes (59%), le service Travail, Équivalences et Formation (22%) et l'école de français (11%).

La permanence socio-juridique a accompagné 560 situations. Les personnes reçues étaient pour la plupart sans titre de séjour, en séjour précaire, ou en cours de procédure (60%). Les principales questions amenées par le public ont concerné le regroupement familial et l'accès aux droits des personnes sans papiers (aide médicale urgente, procédure de régularisation, accès à l'aide juridique ou à la formation). Nous avons également accompagné de nombreux·ses étudiant·es en difficulté de renouvellement de leur carte de séjour, ou de changement de statut sur base de la procédure de permis unique. Le nombre de femmes venues pour des raisons familiales et ayant consulté notre service suite à des violences par partenaire ou familiales a continué d'augmenter, représentant cette année 5% de nos accompagnements.

LE FAIT

Monsieur A. est Palestinien. Originaire de Gaza et père de famille, il arrive en Belgique en 2023 pour faire un doctorat à la VUB. Suite à l'aggravation des violences à Gaza en octobre 2024, il introduit une demande de protection internationale et est reconnu réfugié en novembre 2024.

Sa femme et leurs deux filles de 10 et 12 ans sont restées à Gaza. Forcées de fuir vers l'Égypte, elles vont déboursier des milliers d'euros pour traverser clandestinement la frontière, à leurs risques et périls, et sans garantie d'arriver à destination.

Une fois en Égypte, elles parviennent à introduire une demande de visa de regroupement familial pour la Belgique. Une longue attente commence : sans séjour légal, sans logement, dormant parfois à la rue et sans possibilité de travailler, ou d'aller à l'école. Sans réponse à leur demande après des mois, Monsieur A. joint notre service, désespéré. Notre juriste prend contact avec l'Office des étrangers pour expliquer la situation de la famille.

L'Office des étrangers accordera finalement les visas le 13 mars 2025. La famille ne sera réunie qu'en juin.

Actions

L'impact des mesures annoncées par l'Arizona

Les travailleuses de première ligne, comme l'équipe de permanence socio-juridique ont dû répondre aux nombreuses inquiétudes du public à l'annonce des mesures annoncées par le gouvernement Arizona. De nombreuses personnes se sont présentées, craignant de ne plus avoir accès au regroupement familial en raison des conditions plus strictes annoncées. D'autres, pour tenter de constituer au plus vite un dossier de nationalité complet à l'annonce de l'augmentation des droits d'enregistrement, passant de 150 à 1000 euros. D'autres encore, pour connaître les démarches à entreprendre face à un ordre de quitter le territoire, ou une convocation à un entretien ICAM. Enfin, nombreuses furent les personnes (hommes, femmes et familles) à la rue, ou en passe de l'être, qui se sont présentées pour que nous les aidions à (re)trouver une solution d'hébergement.

Les services sociojuridiques sous pression

Le CIRÉ, comme les autres services sociojuridiques de première ligne en droit des étrangers, fait le constat que le nombre de personnes fragilisées par un contexte socio-économique difficile, les mesures de précarisation du séjour adoptées par les gouvernements successifs et les retards et obstacles administratifs en tous genres n'ont fait qu'augmenter ces dernières années. Les travailleur-euses sociaux-ales font face à des situations de détresse immense et parfois à des formes d'agressivité engendrée par la grande précarité. Le public est à bout et a des besoins multiples. Face à un nombre toujours plus important de demandes et à la saturation des services sociojuridiques en droit des étrangers à Bruxelles, garantir un accompagnement de qualité et le bien-être des travailleur-euses de première ligne s'avère de plus en plus difficile.

Des séances d'information collectives

Afin de pouvoir répondre de manière collective aux principales questions qui nous arrivent de la part de notre public ou des services qui les accompagnent et d'essayer de réduire la pression sur nos plages de permanence sans rendez-vous, nous avons proposé dix séances d'information sur des thématiques diverses. Ces séances ont été proposées à un large public (personnes directement concernées, accompagnant-es professionnel-les ou privé-es).

Perspectives

En 2026, le service accueil général et la permanence sociojuridique poursuivront leur mission d'information, d'orientation et d'accompagnement du public étranger. Nous travaillerons également à l'amélioration de nos outils d'information et de réorientation et poursuivrons le travail d'information collective des publics et des professionnel-les non spécialisé-es en droit des étrangers après sondage de leurs besoins. Nous continuerons également, avec le CRACs (Centre régional d'appui en cohésion sociale), à rencontrer les autres opérateurs de permanence sociojuridique en cohésion sociale afin d'échanger sur nos pratiques et nous renforcer.

L'équipe

Albisia Maria Hirwa a remplacé Eliécer Augusto Jimenéz Ollar pour assurer le premier accueil, l'information et l'orientation du public.

Joëlle Pire est chargée du support administratif, du suivi et de la location des expositions et de l'envoi des publications. Elle assure régulièrement l'accueil du public.

Serge Bagamboula assure la permanence sociale.

Gabrielle Verschuere assure la permanence juridique.

Coralie Hublau est la coordinatrice du service.

Le service a eu la chance cette année encore d'accueillir des stagiaires, assistant social et juriste.

De lourds bouleversements internes

Contexte

L'année 2025 a été particulièrement difficile pour le service de l'école de FLE. Nous avons décidé de mettre un terme à notre participation au parcours d'accueil primo-arrivant-es en qualité d'opérateur. L'annonce de l'arrêt de ces activités pour l'année prochaine a eu un impact sérieux sur l'équipe, qu'il a fallu accompagner avec un soin tout particulier.

L'école de FLE reçoit majoritairement des Bruxellois-es non francophones venu-es principalement de pays non européens. Nous construisons notre vision du travail à la croisée de la cohésion sociale, de l'éducation permanente et de l'accueil des primo-arrivant-es et des volontaires étranger-ères. Le mieux vivre ensemble, la participation et l'accueil sont toujours les trois piliers de notre travail quotidien.

Depuis 2016, nous avons été opérateur linguistique du parcours d'accueil bruxellois pour primo-arrivant-es et pour les personnes étrangères volontaires. Notre décision de sortie de cette dynamique d'opérateur linguistique du parcours a été motivée principalement par l'instrumentalisation de la politique d'intégration par le gouvernement fédéral (voir la partie de ce rapport sur l'intégration en page 28). Les dysfonctionnements opérationnels avec l'administration, ainsi que le financement insuffisant du dispositif ont également justifié notre retrait, après neuf ans. L'offre de cours dans ce cadre a été plus réduite que prévu, au rythme du départ des collègues formatrices. Dans ce contexte, nous avons programmé deux groupes le matin (12h/semaine), un intensif l'après-midi (20h/semaine) et trois le soir (7h/semaine). Douze modules au total ont été organisés sur l'année, pour 161 personnes inscrites.

L'équipe de cohésion sociale s'est agrandie cette année, avec 10h de cours supplémentaires en soirée. Nous avons dispensé des cours de jour (par 4 formateur-rices salarié-es, pour un total de 60h/semaine) et du soir (par une bénévole et une salariée pour un total de 14h/semaine). Le public de cohésion sociale ne rentre pas dans les conditions du parcours d'accueil, car il est davantage précarisé socio-économiquement. Par contre, il se présente sur base volontaire toujours en grand nombre à nos inscriptions. Nous avons organisé trois périodes d'inscription en avril, en août et en décembre pour un total de 252 personnes inscrites au cours de l'année, provenant en majorité des pays suivants : Brésil, Colombie et Ukraine. Parmi ces personnes, 66% sont des femmes, 44% ont atteint le secondaire supérieur dans leur pays d'origine et 42% ont fait des études supérieures.

L'école du CIRÉ a donc accueilli 404 apprenant-es au total.

Le fait

Cette année a été particulière pour l'équipe, en raison de la décision de mettre un terme à notre participation au parcours d'accueil primo-arrivant-es en tant qu'opérateur linguistique.

Cette décision n'a évidemment pas été facile à prendre, vu les conséquences sur les fins de contrat des collègues formatrices, les départs s'étalant au cours de l'année. De nombreuses questions sur la viabilité de ce dispositif ont été remontées à l'administration de la COCOF depuis plusieurs années.

Ces questions sont devenues, après presque dix ans d'observations, des raisons suffisantes et objectives d'une sortie définitive. Elles se sont basées à la fois sur l'évidence du durcissement des politiques d'asile, de migration et d'intégration du gouvernement fédéral Arizona, mais également sur les difficultés liées au manque de coordination des modules de cours et à des adaptations incessantes, qui ont été pénibles pour l'équipe.

Enfin, le sous-financement du dispositif, ajouté à la rigidité de ce dispositif depuis l'obligation du parcours en 2022 a mené à réaliser que ce dispositif n'était plus tenable.

Actions

Le partenariat avec Lire et Écrire initié en 2023 se pérennise dans le cadre de nos inscriptions. Une équipe « Accueil et orientation du public » est présente trois fois par an au CIRÉ et oriente dans le réseau Alpha et FLE le public pour lequel nous n'avons pas d'offre adaptée, ou plus d'offre, faute de places disponibles.

Nous avons organisé un voyage d'une journée en juin à Namur avec plus de 60 participant-es, lors de laquelle nous avons découvert la Citadelle et traversé la Meuse et la Sambre en croisière. De telles sorties sont l'occasion de poursuivre l'apprentissage du FLE avec les apprenant-es dans le cadre d'une sortie culturelle, ce qui facilite l'appropriation.

Nous avons également participé à la fête des voisin-es du quartier du Vivier, organisée par l'asbl Cohésion Sociale Ixelloise. Notre équipe y a tenu un stand où a été proposée une activité ludique, cocrée avec nos participant-es, afin de tester les repères des habitant-es du quartier.

Nous avons publié le 7e numéro du journal de l'école « Passeur de Mots », toujours alimenté par des productions des apprenant-es, joignant vécus et savoirs personnels.

Un groupe a participé au Kunstenfestival des Arts de Bruxelles dans le cadre d'un processus de médiation culturelle des publics. L'objectif de cet accompagnement, qui a été un succès, consistait à rapprocher des publics fragilisés d'une sphère culturelle plus exigeante.

Perspectives

En équipe désormais plus réduite, les perspectives du service vont être multiples. Nous allons nous orienter vers un travail de consolidation de nos pratiques et de nos valeurs. Pour ce faire, nous nous ferons accompagner pour établir une charte pédagogique propre à l'équipe.

Nous envisageons de renforcer nos savoirs en éducation permanente, ainsi que notre réseau socio-culturel, par une collaboration plus étroite avec, notamment, Cultures & Santé, le CFEP, le SIREAS, SINGA et Cultureghem.

L'équipe

Héloïse Humpers est coordinatrice de l'équipe et formatrice en cohésion sociale.

Les formateur-rices de l'équipe du parcours d'accueil : **Céline Gerlage**, **Melissa El Mekki**, **Anaïs Pourtois**, **Liudmyla Lialkova** et **Irène Hernandez**. Nous avons dû, à regret, nous séparer de l'entièreté de cette équipe.

L'équipe des formateur-rices de cohésion sociale : **Christophe Depauw**, **Mathilde Chevrant**, **Aurélien Dupuis**, **Ciré Dioum** et **Caroline Mailleux**, laquelle a quitté l'équipe avant la fin de l'année.

L'équipe de bénévoles : **Geneviève Clerbaux**, **Dario Pinchetti** et **Jean-François Léonard**. Ces deux derniers ont quitté notre équipe début de l'année.

L'accès à la propriété pour les ménages à faibles revenus

Contexte

En 2025, le marché du logement à Bruxelles reste sous tension, une situation accentuée par l'absence de gouvernement bruxellois. Cette instabilité institutionnelle freine la mise en œuvre de mesures structurelles, alors que les ménages à faibles revenus rencontrent des difficultés croissantes pour accéder à un logement de qualité à un coût abordable. La financiarisation du secteur s'intensifie, les coûts de la construction poursuivent leur hausse, aggravant encore les déséquilibres du marché.

À ces difficultés structurelles s'ajoute un contexte politique et social instable, qui génère un climat d'insécurité accru pour notre public. L'entrée en vigueur de l'accord Arizona, prévue au 1er janvier 2026, a créé une grande incertitude pour les bénéficiaires percevant des aides sociales, ce qui a conduit certains ménages à se retirer de projets d'acquisition.

Actions

Le Groupe d'Épargne Collective et Solidaire (GECS)

Le GECS, fonctionnant en 4 phases distinctes, permet aux ménages accompagnés de s'informer, se préparer, puis se mettre « en action » afin de concrétiser leur projet d'achat immobilier.

Sur les 11 séances d'informations prévues, seules 7 ont pu se tenir. Celle de juin a été annulée, suite à l'annonce de l'arrêt du Fonds du logement, celles de novembre et décembre l'ont aussi été, par manque de candidat-es. Cela nous a permis de penser la réorganisation du service et d'adapter le suivi des GECS au contexte socio-économique.

L'épargne individuelle et collective, élément clé du projet, est obligatoire pour tout ménage impliqué dans un GECS. Au 31 décembre 2025, les épargnant-es actif-ves du GECS comptabilisaient une épargne de 367.000 € auprès de Crédal. Nous avons continué à encourager les familles à maintenir une dynamique d'épargne pour un futur achat, pour s'inscrire durablement dans une logique de gestion financière et se préparer aux charges liées à la concrétisation de leur projet.

La phase préparatoire 2024-2025 s'est déroulée comme les années précédentes, avec une bonne participation aux ateliers. En raison du contexte actuel, aucune n'a été lancée pour 2025-2026.

Le groupe en phase d'action 2024-2025 comptait 21 ménages. Parmi eux, 18 ont accédé à la propriété : 4 via le projet Steyls, 10 via le projet Vandeeperoboom (VDP), 2 via le projet Walrut de CityDev et 1 par l'achat d'un logement sur le marché privé. 10 ménages ont été sélectionnés pour la phase d'action 2025-2026, mais seuls 2 ateliers ont pu être organisés. Le groupe a été fortement réduit en raison des acquisitions réalisées dans les 2 projets du Fonds du logement.

Une collaboration historique avec le Fonds du Logement

Le GECS 2024-25 a marqué un tournant grâce à son partenariat avec le Fonds du Logement pour le projet VDP, un immeuble de 36 logements destinés à un public précaire. La priorité était donnée aux locataires du Fonds, le reste à notre public GECS. Sur 134 familles intéressées, 26 ont finalisé le processus, avec un taux de participation de 86% aux ateliers de formation. En novembre et décembre, 24 familles ont signé leurs actes et emménagé, dont 17 du GECS et 7 locataires du Fonds. En août, le Fonds s'inquiétait de 12 logements invendus en contexte financier tendu, mais la mobilisation de notre service a permis de trouver 14 candidat-es. Le projet VDP, subventionné par Alliance Habitat a permis à presque toutes les acquéreur-euses de bénéficier d'un prix différé de 30%. Sans cette aide et cet accompagnement, ces personnes n'auraient pas pu acheter à Bruxelles. Ce projet a mobilisé fortement les équipes et renforcé les liens avec le Fonds du Logement. Les candidat-es qui n'étaient pas intéressé-es par Molenbeek se sont positionné-es sur le projet Trèfles. Au total, 35 achats ou promesses d'achat ont été conclus : un record, malgré l'absence de gouvernement.

La participation au Community Land Trust Brussels (CLTB)

L'accompagnement social des 14 familles du projet Chaussée d'Anvers se poursuit via un atelier mensuel coorganisé par le service logement et le CLTB. La dynamique collective se renforce, avec une cohésion qui favorise l'entraide entre futur-es habitant-es. Tous les ménages ont continué leur épargne Crédal. Les ateliers ont porté sur la copropriété, le vivre-ensemble et les démarches de demande de crédit. Des visites de chantier ont été organisées.

Pour le projet Transvaal, 2025 a marqué la dernière étape pour 11 ménages : signature des actes et des crédits, emménagements, lancement du syndic, mise en place de la copropriété et première assemblée générale. 11 ménages sur 15 ont obtenu leur crédit et occupent leur logement depuis octobre. Un atelier bimestriel est organisé avec le CLTB pour accompagner le fonctionnement de la copropriété, le vivre-ensemble et l'ancrage dans le quartier.

En fin d'année, le CLTB a sélectionné de nouveaux-elles candidat-es pour les 4 logements vacants du projet Chaussée d'Anvers et Transvaal, avec l'appui du CIRÉ. Les demandes de crédit et les emménagements sont prévus en 2026.

Projet PAS-SOLO

En 2025, le planning de PAS-SOLO a connu plusieurs perturbations, notamment liées à l'indisponibilité de certains partenaires. Le public concerné, composé de mères cheffes de familles monoparentales est particulièrement sollicité, soumis à de multiples contraintes et demeure volatil. L'absence de continuité dans l'accompagnement suite au départ de la chargée de ce projet a fragilisé la relation de confiance avec la travailleuse sociale.

Malgré ces difficultés, de belles avancées ont été observées : amélioration des conditions de logement, remise à l'emploi et/ou à la formation, et 2 achats dans le cadre du projet VDP du Fonds du Logement, par une maman suivie cette année et une autre, issue du groupe pilote de 2023.

Avance de garantie locative

Le service poursuit sa mission d'aide à la constitution de garantie locative pour les bénéficiaires non-éligibles pour une aide du CPAS ou du Fonds Brugal. Nous avons réalisé 1 déblocage et 1 ouverture en 2025.

Le fait

Depuis juin 2025, en raison de l'absence de gouvernement bruxellois et donc, des financements nécessaires, le Fonds du logement ne délivre plus de crédits hypothécaires pour des projets autres que les siens. Cette situation a fortement ralenti nos activités. Elle a renforcé l'incertitude au sein de l'équipe et chez nos bénéficiaires, faute de visibilité sur la reprise des crédits.

Dans ce contexte, notre service a adopté une posture réaliste, mais rassurante. L'objectif est de maintenir la mobilisation des ménages en attente de la reprise, tout en adaptant partiellement nos modalités de fonctionnement. Un projet d'acquisition immobilière s'inscrit dans un temps long, estimé à 2 ans. Il nous paraît donc pertinent de poursuivre les GECS afin de préparer les ménages à un futur achat, dès la reprise des activités de crédit du Fonds du logement.

Perspectives

L'année 2026 marquera la fin du projet PAS-SOLO après 4 cycles. Le service prévoit de mettre en place un outil de passation pour transférer le projet à une autre structure.

Une réflexion approfondie se poursuivra sur l'évolution du service, en tenant compte des aléas internes à l'équipe.

Le service continuera de mobiliser un vivier de potentiel-les acquéreur-euses dans un contexte instable, marqué par les mesures sociales de l'accord Arizona et l'arrêt du Fonds du Logement, tout en préparant sa reprise et en explorant de nouvelles solutions de financement.

L'équipe

Caroline Nsenda est la coordinatrice du service.

Valérie Peiremans est la référente du projet GECS. Elle assure le suivi de l'épargne individuelle (PEPS), travaille sur le projet CLT « Chaussée d'Anvers », et collabore avec le Fonds du logement sur les projets Trèfles et VDP.

Mérita Sadikaj s'occupe des tâches liées à la gestion du fonds de garanties locatives et au suivi administratif du service.

Flavie Nuñez a repris le poste en avril 2025. Elle est chargée du projet PAS-SOLO, travaille sur le projet CLTB « Transvaal » et soutient l'accompagnement social des ménages GECS.

Continuité et adaptation : l'accompagnement au cœur des transitions

Contexte

En 2025, le service Travail, Équivalences et Formation (TEF) a poursuivi sa mission d'accompagnement des personnes étrangères et belges ayant étudié et acquis des compétences à l'étranger, dans la reconnaissance de leurs diplômes et de toutes les alternatives permettant leur insertion socio-professionnelle. Cette année s'inscrit dans la continuité de notre convention quinquennale avec Actiris (2023-2027). Les procédures d'équivalence n'ayant connu aucun changement majeur, le service a pu concentrer son énergie sur le suivi personnalisé des dossiers, sur l'amélioration des partenariats avec les professionnel·les et sur le développement d'outils. L'année a toutefois été marquée par des absences pour raisons de santé et le départ d'un collaborateur, qui ont demandé une adaptation de l'organisation interne. L'accueil d'une nouvelle travailleuse, qui a intégré l'équipe dans des conditions fluides a permis de maintenir la continuité des dossiers et de garantir la stabilité des missions. Même si les thématiques traitées par le service TEF sont très spécifiques, la transition a été soigneusement effectuée, avec un partage des connaissances et des dossiers, afin que les accompagnements en cours ne soient pas impactés.

Actions

Accompagnements individuels

Le TEF a poursuivi ses accompagnements individuels en apportant des réponses précises et adaptées aux situations spécifiques. Le soutien s'est concentré sur la constitution des dossiers, la vérification des documents requis et l'accompagnement tout au long de la procédure. La permanence physique à la Cité des Métiers, lieu central de nos thématiques à Bruxelles, a remplacé la permanence téléphonique et est devenue le point d'accès privilégié pour les usager·ères. Ce partenariat, déjà existant pour l'organisation de séances d'information collectives à destination des chercheur·euses d'emploi, s'est renforcé, offrant un cadre stable et accessible pour toutes nos activités.

Partenariats et renforcement des compétences

L'année 2025 a également permis de concentrer notre attention sur les partenariats et le renforcement des compétences internes. Pour le travail avec les bureaux d'accueil, le service s'est focalisé sur la collaboration avec VIA, avec qui les échanges se sont révélés particulièrement efficaces et constructifs. Parallèlement, nous avons continué à rencontrer et former les acteur·rices clés du secteur de l'insertion socio-professionnelle, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, approfondissant leurs connaissances et pratiques pour toujours mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées. En 2025, suite à la continuité des contacts avec les partenaires et une communication adaptée, le nombre de professionnel·les formé·es par le service TEF a augmenté. Nous avons aussi continué à développer des outils à destination des professionnel·les du secteur. Ces réflexions et expériences constituent une base solide pour nourrir une réflexion stratégique sur le futur du service TEF et sur l'amélioration continue de notre accompagnement.

Les profils variés du public

Concernant le public accompagné, nous observons toujours une majorité de femmes (63 %) et un nombre important de personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur (Master 36,5 %, Bachelier 34,6 %). Cette répartition met en évidence le risque de déclassement professionnel, les personnes hautement qualifiées rencontrant des obstacles pour accéder à un emploi correspondant à leurs compétences. À l'inverse, le public avec des niveaux d'études plus faibles nécessite un accompagnement spécifique pour accéder à la formation et aux perspectives d'emploi adaptées. L'année 2025 a également montré une augmentation notable du nombre de demandeur-euses d'asile parmi les personnes accompagnées, ce qui pourrait indiquer une sensibilisation plus précoce, dès leur arrivée en Belgique, aux enjeux liés à l'équivalence de diplôme et à l'accès au marché du travail.

Les motifs principaux de la demande d'équivalence restent la recherche d'un emploi salarié, suivie de la reprise d'études et de la formation professionnelle. Ces tendances confirment que la reconnaissance des diplômes constitue un levier central pour l'insertion socio-professionnelle des personnes migrantes et des ressortissant-es belges ayant étudié à l'étranger. La diversité des profils, combinée à la complexité des statuts administratifs, souligne l'importance d'un accompagnement individualisé, tenant compte des besoins spécifiques selon le niveau de qualification et le parcours migratoire.

Perspectives

À l'approche du renouvellement et de la probable diminution de la convention actuelle avec Actiris prévue en 2027, l'année 2026 sera l'occasion d'entamer une réflexion sur l'avenir du service TEF. Cette réflexion restera ouverte et visera à explorer différentes pistes quant à l'évolution possible du service, en tenant compte de l'expérience acquise, des compétences développées par l'équipe et des besoins observés auprès des personnes accompagnées et des partenaires.

Parallèlement, le service poursuivra en 2026 ses activités actuelles : l'accompagnement des personnes dans leurs démarches d'équivalence de diplôme, les permanences d'information, ainsi que le travail de collaboration et de formation avec les acteur-rices du secteur. Cette continuité permettra également de nourrir la réflexion sur les perspectives futures du TEF.

L'équipe

Olivier Beernaert, coordinateur de l'équipe, veille à la réalisation des objectifs, au bon fonctionnement du service et au développement de ses activités. Il est aussi impliqué dans l'analyse, le plaidoyer et l'animation de groupes.

Gabrielle Verschuere, également active au service d'accueil général, assure le suivi des dossiers, en particulier ceux liés aux situations de séjour complexes, et fait le lien avec les permanences sociojuridiques. Elle anime également des séances de formation.

Krystel Guttaduria accompagne le public dans les démarches d'équivalence de diplômes et anime des séances pour les chercheur-euses d'emploi et les professionnel-les.

Delphine Nouind est experte des équivalences de diplômes, notamment dans les métiers médicaux. Elle est référente pour la reconnaissance du public européen et anime des séances d'information.

Maurice Pans accompagne les personnes inscrites chez Actiris dans leurs demandes d'équivalence et est référent pour les démarches auprès de la Communauté flamande. Il anime aussi des séances d'information et de formation. Il a quitté le CIRÉ à l'automne 2025.

Laureta Panxhaj, qui a participé à la création du service TEF, est experte en enseignement, accès au séjour étudiant et alternatives à la reconnaissance des diplômes. Elle est aussi référente pour la formation des professionnel-les.

Céline Gerlage a rejoint l'équipe en 2025 dans le cadre d'un renfort administratif temporaire. À la suite du départ de Maurice Pans, elle a ensuite intégré l'équipe de manière permanente. Elle centralise la gestion des courriels adressés au service et accompagne également des personnes dans leurs démarches.

Le 31 janvier 2025, les partis à la manœuvre de la formation du gouvernement Arizona ont conclu un accord. Dans celui-ci, le séjour et la sécurité des personnes étrangères sont fortement impactés, précarisés et leurs droits les plus fondamentaux (droit d'asile, droit à l'accueil, dignité humaine, droit à vivre en famille, sécurité juridique, inviolabilité du domicile) sont limités, voire supprimés. En mars 2025, le service politique a produit une série de quatre analyses, dans l'attente de la première note de politique générale de la nouvelle ministre Van Bossuyt. Nous y avons tenté de décrypter les principales mesures du volet «asile et migration» de l'accord

Les thématiques politiques

L'équipe

Coralie Hubblau est coordinatrice du service Études et politique. Elle travaille sur les questions de séjour et d'accès aux droits des personnes étrangères, de regroupement familial et de genre.

Jessica Blommaert travaille sur les questions de protection internationale, d'accueil des demandeur-euses d'asile, de regroupement familial des bénéficiaires de protection et de genre.

Luna Dejeneffe est en charge des questions de détention administrative et participe au travail de la coalition Move, qui lutte contre l'enfermement des personnes pour raisons migratoires. Elle s'occupe aussi des questions de politique européenne d'asile et de migration.

Sylvie de Terschueren travaille sur les questions d'intégration et d'accueil des primo-arrivant-es, de citoyenneté et d'accueil des demandeur-euses de protection internationale. Elle est également en charge de l'éducation permanente au CIRÉ.

Pauline Wautié mène le travail politique autour du combat des personnes sans papiers et des questions de détention et d'éloignement.

Accueil et protection
internationale

Détention et
expulsions

Intégration
des personnes
étrangères et
primo-arrivantes

Sans papiers

Séjour

Des lignes rouges franchies

Contexte

L'année 2025 a été marquée par l'adoption rapide de plusieurs « mesures de crise » en matière d'asile et d'accueil par le gouvernement Arizona. Ces mesures, présentées comme nécessaires pour mieux gérer la situation migratoire, poursuivent essentiellement un objectif de dissuasion : rendre la Belgique moins attractive pour les personnes en quête de protection.

Pourtant, les chiffres montrent une diminution des demandes d'asile. En 2025, 34.439 personnes ont introduit une demande en Belgique, soit 13 % de moins qu'en 2024. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des demandes émanant de Syrien·nes. Les principales nationalités représentées sont désormais l'Afghanistan, la Palestine et l'Érythrée.

Au total, 8.987 personnes ont obtenu un statut de protection en 2025. Le taux de reconnaissance est en baisse, notamment en raison du gel des dossiers syriens et du nombre élevé de décisions d'irrecevabilité. C'est le cas de personnes ayant déjà obtenu une protection dans un autre État membre de l'Union européenne (« statut M »). Alors que beaucoup d'entre elles sont des Palestinien·nes ayant reçu un statut en Grèce, mais n'y ont pas accès aux services de base : logement, soins de santé, aide sociale.

Malgré un renforcement en personnel, l'arriéré au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) reste très important : plus de 24.000 dossiers sont en attente. Cette lenteur prolonge le séjour des demandeur·euses d'asile dans un réseau d'accueil toujours saturé. Fin 2025, plus de 1.700 personnes étaient encore sur liste d'attente pour une place d'accueil. Depuis 2021, la Belgique a été condamnée plus de 15.000 fois pour non-respect du droit à l'accueil.

Actions

Des mesures qui réduisent drastiquement les droits

L'objectif du gouvernement Arizona est clair : lutter contre les prétendus « abus » et réduire les arrivées. Ainsi, il envisage une forte diminution du budget de Fedasil (-83 % d'ici 2029) et la suppression de places d'accueil (qui sont déjà actuellement insuffisantes). Le CIRÉ a analysé les mesures de l'accord de coalition qui impactent de plein fouet les demandeur·euses d'asile et les bénéficiaires de protection internationale et informé un large public sur les dangers des mesures annoncées.

Avec l'accord de Pâques, le gouvernement s'est accordé sur des « mesures de crise » et, à l'été, le législateur a adopté dans l'urgence deux lois modifiant la loi sur les étrangers et celle sur l'accueil. Et ce, malgré les critiques du Conseil d'État et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Ces nouvelles dispositions ont de lourdes conséquences. Les personnes disposant déjà d'un statut de protection dans un autre pays européen voient leur demande assimilée à une « demande ultérieure » (demande multiple), ce qui restreint leurs droits procéduraux. Les personnes avec un « statut » et les mineur·es introduisant une demande en leur nom après un refus de la demande d'asile de leur(s) parent(s) sont exclu·es de l'accueil. La possibilité d'accès à l'aide sociale du CPAS est supprimée pour les demandeur·euses d'asile, même lorsqu'aucune place d'accueil n'est disponible ou adaptée, en raison par exemple de l'unité familiale ou de l'état de santé.

Le CIRÉ a alerté sur ces mesures lors des discussions parlementaires. Il a analysé l'impact direct de ces mesures et sensibilisé différent·es acteur·rices. Fin 2025, avec d'autres organisations de défense des droits humains, le CIRÉ a introduit un recours en justice à la Cour constitutionnelle pour faire annuler ces dispositions, au vu des reculs majeurs en termes de droits fondamentaux.

Un déni d'accueil persistant

Malgré plus de 15.000 condamnations judiciaires, la politique de non-accueil s'est poursuivie, et même aggravée en 2025. Désormais, à côté des hommes seuls, des familles avec enfants se retrouvent sans hébergement.

Sur le terrain, les conséquences sont dramatiques : de nombreuses personnes dorment dans la rue, dans des centres d'urgence (aussi saturés), ou dans des squats. L'accès aux soins de santé est limité avec une forte dégradation de la santé mentale des personnes concernées et l'accès à une aide juridique n'est pas garanti pour toutes.

Face à cette situation, le CIRÉ, avec des partenaires humanitaires, a documenté la réalité de terrain et publié un nouvel état des lieux sur la politique de non-accueil.

Au niveau judiciaire, Fedasil et l'État belge n'exécutent toujours pas les jugements les condamnant sous astreintes dans les recours collectifs. Alors que le CIRÉ et ses partenaires ont été autorisés à saisir les comptes de Fedasil pour récupérer les astreintes début 2024, la Cour d'appel de Bruxelles a refusé la première saisie fin novembre 2025. Ce qui entérine l'impunité de fait de Fedasil. Mais la saga judiciaire n'est pas finie. Tant que nous en aurons les moyens, nous résisterons pour faire respecter les décisions de justice et l'État de droit.

Perspectives

Dans un contexte toujours plus restrictif, le CIRÉ se mobilisera pour faire rempart aux politiques visant à restreindre encore le droit à l'accueil des demandeur-euses d'asile et les droits des bénéficiaires de protection, comme celui de vivre en famille. Le CIRÉ sera particulièrement vigilant quant à la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile qui entrera en application en juin 2026. Plus que jamais, la question du droit d'asile et de l'accueil engage des principes essentiels de solidarité, de dignité humaine et d'État de droit.

LE FAIT

La tension entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire s'est accentuée en 2025. Dans un communiqué de presse intitulé « Les décisions judiciaires sont contraignantes – même pour les ministres », la Cour de cassation, le Collège des procureurs généraux et le Collège des cours et tribunaux ont rappelé qu'aucun-e membre du gouvernement ne peut se placer au-dessus de la loi.

Cette réaction fait suite à des déclarations de la ministre de l'Asile et de la Migration indiquant qu'elle ne se conformerait pas aux décisions de justice en matière d'accueil et qu'elle ne paierait pas les astreintes.

Ce rappel à l'ordre souligne un enjeu fondamental : celui du respect de l'État de droit.

Pierres angulaires de la politique migratoire

Contexte

Suite aux élections de 2024, la formation du gouvernement Arizona a marqué une nouvelle étape dans le durcissement de la politique de détention et d'expulsion en Belgique. La politique dite de « retour » est érigée en priorité absolue et présentée comme la pierre angulaire de la politique migratoire. Cette orientation s'inscrit dans la continuité de mesures adoptées sous la précédente législature, tout en assumant un virage répressif centré sur l'éloignement. Derrière un discours visant à légitimer ces pratiques, notre travail de terrain met en évidence un système toujours plus opaque, marqué par la banalisation de l'enfermement, la criminalisation des personnes migrantes et une remise en cause croissante de leurs droits et garanties fondamentales.

Les visites hebdomadaires menées dans les centres fermés révèlent l'enfermement, dans des conditions alarmantes, de toujours plus de personnes vulnérables, dont des femmes enceintes et des personnes souffrant de troubles psychiques graves liés à des parcours de guerre et de violence. Cette réalité contraste fortement avec la communication politique entourant l'extension des centres fermés. La pose de la première pierre du nouveau centre de Steenokkerzeel, largement médiatisée en présence de la ministre de l'Asile et de la Migration, a été revendiquée comme une avancée majeure, revendiquant l'augmentation de la capacité d'enfermement comme un objectif politique. Dans le même temps, les expulsions forcées se sont intensifiées, soutenues par une instrumentalisation assumée de la politique extérieure : l'aide au développement, la délivrance de visas et la coopération économique sont utilisées comme des leviers pour contraindre des pays tiers à accepter la réadmission de leurs ressortissant·es. Cette logique transforme des politiques de coopération en outils de pression au service des expulsions, y compris vers des pays où la sécurité et les droits fondamentaux des personnes ne sont pas garantis.

Enfin, en juillet 2025, le gouvernement a approuvé un avant-projet de loi visant à autoriser la police et l'Office des étrangers à pénétrer dans un domicile pour arrêter des personnes sans papiers, accusées de ne pas coopérer à leur expulsion. Cette mesure, qui remet en cause des principes fondamentaux de l'État de droit, tels que l'inviolabilité du domicile et le droit à la vie privée, est une étape supplémentaire dans l'intensification des politiques de contrôle, d'enfermement et d'expulsion.

Actions

Visites et accompagnement en centres fermés (MOVE)

Malgré un contexte de plus en plus difficile, MOVE a maintenu sa présence auprès des personnes détenues. En 2025, 28 visiteur·euses, dont 12 bénévoles, ont accompagné 707 personnes dans les centres fermés. Les visites hebdomadaires ont permis d'identifier et de documenter la vulnérabilité croissante des personnes détenues, notamment des femmes enceintes et des personnes présentant des troubles psychiques graves.

Plaidoyer et sensibilisation

Le travail de monitoring réalisé par les visiteur·euses a été synthétisé dans un rapport annuel, qui met en lumière la hausse inquiétante de la détention de personnes vulnérables et les atteintes à leurs droits fondamentaux. Ce rapport documente systématiquement les conditions de détention, les abus observés et l'impact de l'enfermement sur la santé physique et psychique des personnes détenues.

Parallèlement, l'équipe politique du CIRÉ a analysé en détail l'accord de gouvernement 2024 et son volet asile et migration, en portant une attention particulière à la politique dite de « retour ». Ces analyses ont été diffusées auprès du public afin d'informer les citoyen·nes sur les enjeux et les conséquences des mesures répressives. Une veille législative a été maintenue tout au long de l'année pour documenter l'évolution des textes et anticiper leurs impacts sur les droits des personnes étrangères.

Perspectives

L'année 2026 s'annonce décisive pour la défense des droits des personnes migrantes. Le CIRÉ poursuivra la contestation juridique et politique des dispositifs répressifs, notamment à travers un recours collectif contre la loi dite de « retour proactif », porté par plusieurs organisations de la société civile. Par ailleurs, nous resterons pleinement mobilisés face à la réévaluation prévue de l'interdiction d'enfermer des enfants dans les centres fermés, déployant tous les moyens juridiques, politiques et citoyens pour empêcher ce recul et défendre sans compromis les droits fondamentaux.

Politique européenne

Adopté en mai 2024 après des années de négociations, le Pacte européen sur la migration et l'asile est entré en 2025 dans sa phase de mise en œuvre nationale, en Belgique comme ailleurs dans l'Union. Présenté comme une réforme historique visant à harmoniser les politiques migratoires, il constitue en réalité un dispositif complexe qui fragilise le droit d'asile et institutionnalise des mécanismes de tri, de détention et d'expulsion des personnes exilées.

Alors que le Pacte n'est pas encore pleinement appliqué, qu'il divise toujours les États membres et que sa mise en œuvre s'annonce complexe, la Commission européenne a présenté, dès 2025, de nouveaux textes visant à le compléter – et à en renforcer la dimension répressive. Parmi ceux-ci figurent un projet de « règlement retour », ainsi qu'une révision des notions de « pays tiers sûrs » et de « pays d'origine sûrs ». Ces propositions, attendues au vote en 2026, introduisent de nouveaux mécanismes criminalisant davantage les personnes exilées et facilitant le refus de leur demande de protection internationale et leur éloignement, souvent au détriment du respect effectif de leurs droits fondamentaux.

Face à ces évolutions, le CIRÉ a mené un plaidoyer actif auprès du précédent gouvernement afin d'alerter sur les risques liés à l'application de ces textes. La société civile n'ayant pas été consultée, nous avons dénoncé ce déficit démocratique et co-signé, avec d'autres organisations européennes, une lettre adressée à la Commission européenne pour réclamer une participation effective et un accès aux informations essentielles. En Belgique comme ailleurs, les responsables politiques ont ignoré les alertes émanant du terrain quant aux conséquences concrètes de ces réformes pour les personnes en migration.

Afin d'éclairer le débat public, le CIRÉ a publié plusieurs analyses, dont un décriptage du Pacte européen sur la migration et l'asile, détaillant ses effets répressifs et les risques pour les personnes exilées et une analyse du règlement retour, exposant ses conséquences potentielles pour les personnes concernées et les États membres.

Ces travaux démontrent que le Pacte et les propositions qui l'accompagnent consolident une approche coercitive des migrations, plaçant le contrôle et l'expulsion au cœur de la politique migratoire européenne au détriment du droit d'asile.

LE FAIT

Un drame qui aurait pu être évité

Dans la nuit du 7 octobre 2025, Mahmoud Ezzat Farag Allah, réfugié palestinien de 26 ans, originaire de Gaza s'est donné la mort au centre fermé 127bis, où il était détenu depuis le 12 août. Ce drame fait suite à une première tentative de suicide et à l'annonce du décès de sa mère. Son avocate avait déjà signalé sa fragilité psychologique.

Malgré cette vulnérabilité manifeste, Mahmoud a été enfermé. Il avait demandé la protection de la Belgique, qui lui a été refusée au motif qu'il bénéficiait déjà d'une protection en Grèce. Or, il est largement documenté que les réfugiés palestiniens en Grèce ne disposent pas d'une protection effective : pas d'hébergement, pas d'accès aux soins, ni de perspectives d'intégration. La détention de Mahmoud, alors qu'il aurait dû bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien psychologique, illustre l'absurdité du système administratif belge et les dangers qu'il fait peser sur les personnes vulnérables.

Comme dans d'autres cas, l'opacité règne. L'accès aux informations sur les conditions de détention reste limité, tandis que les effets destructeurs de la détention sur la santé mentale et physique sont connus et documentés. La détention de personnes vulnérables se poursuit, brisant, isolant et déshumanisant celles et ceux qui y sont soumis-es.

Ce nouveau décès illustre une fois de plus la violence du système de détention et le mépris des droits des personnes migrantes.

Perspectives

Alors que ces textes commencent à produire des effets concrets en Belgique, le CIRÉ reste vigilant et mobilisé. Nous continuerons à interpeller les autorités, à dénoncer le manque de transparence dans les processus décisionnels et à informer le public sur les risques de ces politiques pour les personnes exilées. La coopération avec d'autres organisations européennes reste essentielle pour garantir que les droits fondamentaux et la participation de la société civile soient respectés.

Se rassembler pour mieux lutter

Contexte

En 2025, le CIRÉ a suivi les questions d'intégration et d'accueil des personnes primo-arrivantes, a travaillé en réseau avec les opérateurs linguistiques des Bureaux d'accueil pour les primo-arrivant-es (BAPA) et les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) et a questionné l'intégration au travers d'un double colloque.

L'absence de gouvernement bruxellois n'a pas permis d'évolution ou de modification législative dans le secteur de l'accueil des primo-arrivant-es à Bruxelles.

2025 est la troisième année d'entrée en vigueur de l'obligation de suivi du parcours d'accueil par les primo-arrivant-es et de l'élargissement de ce parcours à toute personne étrangère qui le souhaite. Les BAPA sont confrontés à une augmentation sensible de la demande et contraints de refuser l'inscription des personnes étrangères dans le parcours d'accueil, ou de les inscrire sur des listes d'attente. Le financement de la politique d'accueil est insuffisant pour faire face à cette saturation et les BAPA ne peuvent plus remplir correctement leur mission première d'accueil des primo-arrivant-es. Certains BAPA tentent de réorienter le public étranger « candidat à la nationalité » vers d'autres preuves d'intégration sociale, quand c'est possible. D'autres encouragent les primo-arrivant-es à suivre le parcours d'accueil flamand à BON, qui dispose encore de 1000 places. Un comité de pilotage régional mis en place dans le cadre de la « cocomisation », mais à l'arrêt depuis juin 2024, devrait assurer un équilibre entre les deux dispositifs.

Depuis le 1er janvier 2025, le parcours d'intégration wallon s'étend sur trois ans. Les personnes primo-arrivantes peuvent suivre les cours de citoyenneté dans une autre langue si elles n'ont pas le niveau A2 en français. De nouvelles dispenses de l'obligation de suivre le parcours sont accordées, notamment au public bénéficiaire de protection temporaire, aux aidant-es proches et aux personnes en formation professionnelle (pré)qualifiante, sous conditions.

Actions

Colloque « L'intégration en questions »

En décembre, en collaboration avec l'Observatoire wallon pour l'intégration, le CIRÉ a proposé un double colloque « L'intégration en questions » à Bruxelles et à Charleroi, pour mettre en débat les politiques d'intégration des personnes étrangères et primo-arrivantes et questionner leur accès effectif aux droits fondamentaux. Ce colloque s'est inscrit dans une réalité institutionnelle partagée : Bruxelles et la Wallonie font face aux mêmes défis, aux mêmes tensions, et aux mêmes aspirations quand il s'agit d'intégration. La participation importante des acteur-rices (professionnel-les ou militant-es) des secteurs insertion socio-professionnelle, logement, formation, parcours d'intégration et apprentissage linguistique a confirmé l'intérêt, mais aussi l'urgence, de se rassembler. En effet, le durcissement des parcours d'intégration et l'instrumentalisation des dispositifs régionaux par les politiques migratoires inscrivent les politiques d'intégration dans une logique de contrôle et de conditionnalité, au détriment d'une approche fondée sur les droits, l'émancipation et la participation.

Un travail en réseau

Il a été question de travail en réseau pour le parcours d'accueil des primo-arrivant-es. Le CIRÉ a poursuivi les échanges et la réflexion avec les BAPA et avec le comité des opérateurs linguistiques, qu'il représente avec deux autres opérateurs face à l'administration et au politique. Ce comité a obtenu une concertation avec le cabinet du ministre de l'Action sociale Alain Maron (en affaires courantes) sur le problème structurel de financement du volet de formation linguistique, auquel les opérateurs font face depuis des années et qui a, notamment, été à l'origine de la sortie du CIRÉ du dispositif. Il a pu lui faire part de ses difficultés et recommandations.

Le CIRÉ a poursuivi sa participation active au groupe de travail (GT) « Intégration sociale/nationalité » en collaboration avec l'ADDE, pour compiler la jurisprudence en la matière et à destination du secteur. Il a également contribué au GT « nationalité/analphabetisme » en collaboration avec le CAI, le CRILUX et le DISCRI, sur la mise en œuvre pratique de l'attestation de connaissance du français A2 oral, s'agissant des personnes analphabètes.

Digitalisation et fracture numérique

Le CIRÉ s'est inscrit dans deux dynamiques face au « tout numérique » : dans la campagne bruxelloise « L'humain d'abord », à l'initiative de Lire et Écrire et dans le projet commun de réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux sur l'enjeu de la digitalisation, à l'initiative de Unia (par la transmission de témoignages issus de ses services et de recommandations).

Le 24 septembre, la Cour constitutionnelle a rendu son arrêt sur la requête introduite en 2024 par 24 acteur·rices de la société civile, dont le CIRÉ. Elle s'oppose au « tout numérique » et consacre le droit de ne pas utiliser le numérique dans ses relations avec les services publics. Cela devrait faire jurisprudence dans la loi fédérale sur les guichets et dans le décret en préparation de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le numérique.

Perspectives

En 2026, nous suivrons les évolutions politiques, législatives, de pratique et leurs effets en matière d'accueil et d'intégration des personnes primo-arrivantes. Nous organiserons des rencontres thématiques « apprentissage linguistique » et « intégration », en collaboration avec des acteur·rices bruxellois·es, wallon·nes et flamand·es. Nous suivrons les modifications législatives en matière d'aide sociale et d'intégration sociale pour les publics étrangers et les bénéficiaires de protection internationale. Et nous mènerons des actions autour des régressions de ces droits sociaux, qui entraînent de la précarité et empêchent l'intégration.

Ceci n'est pas une fiction...

Contexte

Début 2025, le nouveau gouvernement Arizona annonce un durcissement de la politique migratoire à l'égard des personnes migrantes. Plus spécifiquement, pour les personnes en séjour irrégulier, l'objectif affiché est de mettre fin à la « migration illégale non contrôlée » en renforçant la politique de retour. Contrôle, détention, éloignements... ces mesures renforcent la pression administrative pour faciliter le retour vers le pays d'origine des personnes concernées, plutôt que d'explorer des solutions durables sur le territoire.

Dans ce contexte, huit premiers agents de Frontex ont officiellement commencé leurs missions à l'aéroport de Bruxelles en 2025. Dans la même logique, le gouvernement remet sur la table un projet de loi visant à autoriser les « visites domiciliaires », pour faciliter l'identification et l'éloignement des personnes en séjour irrégulier.

Malgré ce climat, le CIRÉ poursuit sa mobilisation en dénonçant les politiques répressives à l'égard des personnes sans papiers et en menant des actions de plaidoyer, d'information et de sensibilisation pour défendre leur accès à un droit de séjour, notamment sur base du travail, et le respect de leurs droits fondamentaux.

Actions

Le retour des « visites domiciliaires »

En juillet 2025, le gouvernement relance le projet de loi sur les « visites domiciliaires ». Proposé et abandonné il y a quelques années, ce projet permet aux policier·ères de pénétrer dans toute habitation où réside une personne sans titre de séjour, considérée comme « pouvant nuire à l'ordre public ou à la sécurité nationale ».

Les organisations de la société civile ont vivement critiqué ce projet de loi, toujours en cours de négociation. Le CIRÉ s'est également mobilisé, en menant une campagne de mobilisation citoyenne et en interpellant les député·es fédéraux·ales, les bourgmestres et les membres des conseils communaux sur les risques que représente ce projet pour l'État de droit, la solidarité et les droits fondamentaux des personnes étrangères.

LE FAIT

Le nouveau projet de loi sur les « visites domiciliaires » permettrait à des policier·ères, éventuellement accompagné·es par un·e fonctionnaire de l'Office des étrangers, de pénétrer entre 5h et 21h dans toute habitation où réside (même temporairement) une personne sans titre de séjour, considérée comme « pouvant nuire à l'ordre public ou à la sécurité nationale ». Cela se ferait sans le consentement des occupant·es, en utilisant la contrainte et sur l'autorisation d'un·e juge d'instruction, mais sans possibilité de contrôle suffisante de sa part.

De nombreux·euses acteur·rices de la société civile et du monde juridique dénoncent ce projet de loi, qu'ils considèrent comme une atteinte grave au droit à la vie privée. La possibilité pour la police d'entrer de force dans un domicile pour arrêter une personne sans titre de séjour est jugée disproportionnée et inutile, les personnes présentant un danger étant déjà soumises au droit pénal. Le texte est également critiqué pour le manque de garanties pour les personnes vulnérables et pour le risque de criminaliser les citoyen·nes solidaires.

Migration économique

En matière de migration économique, le gouvernement Arizona s'est engagé à simplifier la procédure du permis unique et à prendre des mesures pour protéger les victimes d'infractions sociales commises par leur employeur·euse. Notons également l'intention de renforcer la lutte contre les montages fictifs et l'exploitation des travailleur·euses migrant·es via le détachement.

Cette année, le CIRÉ a intensifié son travail de recherche sur ces questions. Différent·es acteur·rices ont été consulté·es, notamment des avocat·es, des organisations et des services spécialisés en la matière. Ces échanges ont permis d'affiner nos connaissances et d'identifier les problématiques actuelles liées au permis unique. Les éléments recueillis ont ensuite été compilés dans deux analyses, qui constituent aujourd'hui un support important pour le travail de plaidoyer.

Dans cette perspective, plusieurs rencontres politiques ont eu lieu en octobre 2025, notamment avec la Région wallonne et avec Beci, organisation indépendante porte-parole des entreprises bruxelloises auprès des autorités.

Enfin, le CIRÉ poursuit son travail de concertation avec Myria et Fairwork concernant la récupération des salaires impayés des personnes en séjour irrégulier. Les administrations compétentes en la matière fournissent des données précieuses, qui permettent d'enrichir et d'alimenter nos connaissances sur cette problématique.

Perspectives

En 2026, le CIRÉ suivra de près les nouveaux dispositifs de suivi et de contrôle des personnes sans papiers, y compris le nouveau projet de loi relatif aux « visites domiciliaires » encore en cours de négociation.

En matière de permis unique et de migration économique, le travail de monitoring et de plaidoyer se poursuivra en collaboration avec les organisations syndicales et les personnes sans papiers.

Par ailleurs, le CIRÉ continuera son travail de monitoring et d'information auprès de différent·es acteur·rices sur les pratiques ICAM et explorera l'évolution des pratiques de régularisation (gbis).

Pression maximale sur les droits fondamentaux des personnes autorisées au séjour

Contexte

En avril 2025, plusieurs « mesures de crise » ont été annoncées dans l'accord dit « de Pâques », prévoyant des mesures d'urgence dans toute une série de domaines (chômage, maladies de longue durée...), ainsi que pour les questions d'asile et de migration. Plusieurs mesures de restriction des droits des personnes étrangères ont alors fait l'objet de projets de loi déposés par le gouvernement et votés dans l'urgence dès l'été 2025, sans tenir compte des demandes d'avis et d'audition d'expert-es déposées par l'opposition parlementaire.

LE FAIT

Le 3 décembre, nous avons organisé au théâtre le Marni, un après-midi d'échanges autour des violences de genre faites aux femmes sans papiers et en séjour précaire.

Notre objectif était de mettre en lumière le travail réalisé et l'expertise des femmes avec et sans papiers sur cette thématique. Nous voulions aussi pouvoir réunir les acteur-rices de terrain, les différents secteurs concernés et toutes celles et ceux qui travaillent et accompagnent les femmes, avec et sans papiers, dans leur accès aux droits, pour réfléchir ensemble à la suite de nos actions.

Car l'année 2026 sera un moment charnière en la matière : dix ans de la ratification par la Belgique de la Convention d'Istanbul, évaluation du PAN précédent et transposition par la Belgique de la directive européenne de 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Actions

De nouvelles atteintes graves au droit de vivre en famille

Le 18 juillet, le Parlement fédéral a adopté à la majorité, sur initiative du gouvernement, une nouvelle réforme du regroupement familial. Malgré un avis critique du Conseil d'État pointant des mesures disproportionnées et des différences de traitement insuffisamment justifiées, le texte a été voté en urgence et est entré en vigueur en août (avec certaines mesures transitoires).

Cette nouvelle loi sur le regroupement familial contient des restrictions majeures au droit de vivre en famille des personnes étrangères, notamment des enfants. Elle supprime ainsi la possibilité pour un-e enfant ayant obtenu la protection subsidiaire d'être rejoint-e par son parent. Elle supprime aussi la possibilité pour un-e enfant réfugié-e d'être rejoint-e par son parent, si celui-ci ou celle-ci est arrivé-e accompagné-e d'un-e autre adulte ou membre de sa famille. Elle augmente encore le montant de référence des revenus exigés pour de nombreux-ses regroupant-es et réduit à six mois le délai de dispense des conditions matérielles pour les réfugié-es souhaitant être rejoint-es par leur famille. Ce n'est pas la première fois que la législation sur le regroupement familial est réformée dans un sens aussi restrictif, mais ces nouvelles mesures portent un coup supplémentaire au droit fondamental de vivre en famille des personnes étrangères, dont l'exercice sera retardé de plusieurs années, voire empêché.

Par cette réforme, le gouvernement veut clairement limiter le nombre d'arrivées sur le territoire, sans se soucier des conséquences pour les personnes de la séparation avec leurs familles. Face à ces restrictions, le CIRÉ a rejoint une coalition de plusieurs organisations francophones et néerlandophones pour réfléchir aux actions à envisager pour dénoncer et empêcher (notamment par le biais de recours en justice) la mise en oeuvre de ces mesures.

Obtenir la nationalité belge coûte désormais 1000 euros !

En mai, le Parlement fédéral a adopté une loi augmentant les droits d'enregistrement pour l'acquisition de la nationalité belge, qui passent de 150 € à 1.000 €. Ce montant, disproportionné et sans aucune mesure avec celui exigé dans d'autres pays européens a pour effet de discriminer les personnes sur base de leur état de fortune et freinera davantage l'accès de certaines personnes à l'emploi. Il rendra aussi encore plus difficile l'accès à la nationalité des femmes, plus représentées dans l'emploi à temps partiel et à la tête de la majorité des familles monoparentales. Avec d'autres acteur·rices, nous avons décidé d'introduire un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle contre cette mesure.

Dernière année de mise en œuvre du PAN

Depuis 2001, la Belgique concrétise sa politique en matière de violence liée au genre au moyen d'un Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes (PAN). En 2021, le Conseil des ministres avait adopté un plan 2021-2025, qui prévoyait pour la première fois un volet plus complet que les précédents, consacré à l'asile et à la migration et plusieurs mesures encourageantes, comme une approche intersectionnelle et la vulnérabilité particulière des personnes sans titre de séjour face aux violences. Il érigeait en boussole la Convention d'Istanbul, notamment son principe de non-discrimination. 2025 aura été la dernière année de mise en œuvre du Plan, qui prévoyait entre autres des mesures visant spécifiquement les femmes en séjour précaire et sans papiers, comme l'accès inconditionnel aux Centres de prise en charge des violences sexuelles, la nécessité d'évaluer l'accès des femmes sans papiers victimes de violences aux hébergements spécialisés, ou des mesures visant à ce que les services de police communiquent mieux avec l'Office des étrangers et tiennent compte des violences avant de prendre une mesure d'expulsion.

Perspectives

En 2026, nous continuerons d'utiliser tous les moyens, notamment juridiques, à notre disposition pour tenter d'empêcher, ou de faire annuler les réformes que le gouvernement a fait adopter et qui restreignent les droits les plus fondamentaux des personnes étrangères autorisées au séjour en Belgique. Nous serons particulièrement attentif·ves au travail d'élaboration du prochain Plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes, afin que toutes les femmes, quels que soient leur nationalité ou statut administratif, soient protégées des violences. Nous publierons également un rapport en lien avec les interventions et échanges intervenus lors de notre événement du 3 décembre.

Des actions et une vision transversales

Contexte

Le service communication est au cœur des missions du CIRÉ et vise à relayer et visibiliser de façon large et pertinente les actions de ses différents services. Il mène aussi ses propres actions, comme des campagnes, ou des activités de sensibilisation, toujours en lien étroit avec les services concernés et en visant à développer une vision collective et transversale avec des acteur·rices d'autres secteurs.

Actions

Campagne visites domiciliaires

En novembre 2025, nous avons lancé une campagne de mobilisation citoyenne pour dénoncer l'avant-projet de loi sur les visites domiciliaires. Elle a mis en scène dans une vidéo une famille ordinaire, qui ne représente aucune menace, qui contribue chaque jour à construire notre société. Elle s'est accompagnée d'une interpellation citoyenne à destination des parlementaires fédéraux·ales, avec mise à disposition de leurs coordonnées mail et d'un cadre explicatif pour faciliter la démarche.

La vidéo a rencontré un écho exceptionnel sur les réseaux sociaux. Sur Instagram, elle a totalisé 245.000 vues, 16.100 likes, 210 commentaires, 3.150 partages et 970 enregistrements. Sur Facebook, elle a cumulé 125.000 vues, 2.709 réactions et 795 partages. Sur YouTube, elle a été visionnée 1.548 fois et sur LinkedIn, elle a suscité 105 réactions et 29 partages. Au total, elle a été vue plus de 370.000 fois au 31 décembre 2025.

La page de campagne sur notre site a également généré un trafic important : 9.425 visites et 2.109 téléchargements du fichier d'adresses mail des parlementaires.

La campagne a bénéficié du relais précieux de Félicien Bogaerts, dont la vidéo réalisée en partenariat avec nous a généré des chiffres impressionnants : 160.000 vues sur TikTok, 167.000 sur Instagram et 24.500 sur Facebook, soit près de 351.500 vues supplémentaires en cumulé.

Elle s'est également déployée dans l'espace public par la diffusion du clip dans 3 salles de cinéma pendant plusieurs semaines : l'Aventure et Le Palace à Bruxelles, le Quai 10 à Charleroi.

Suite à l'interpellation citoyenne, nous avons reçu des réponses de plusieurs groupes parlementaires fédéraux (Ecolo-Groen, DéFI, PTB-PVDA, le PS et Les Engagés), témoignant de l'impact concret de la mobilisation sur le débat politique.

« Pas un enfant à la rue »

À l'occasion du 6 décembre, nous avons rejoint une large coalition d'organisations pour dénoncer la politique de non-accueil qui contraint des familles avec enfants à survivre en rue. Cette mobilisation a été portée par Amnesty International, le CIRÉ, BelRefugees, le CNCD-11.11.11, La Ligue des familles, le Samusocial et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, avec le soutien de dizaines d'autres organisations.

Autour du message commun « Pas un enfant à la rue », une vague de mobilisation associative s'est déployée entre le 5 et le 8 décembre. Des rassemblements ont eu lieu à Bruxelles et en Wallonie, et des dizaines d'associations et de groupes locaux ont organisé des actions de sensibilisation sur le terrain.

Des centaines de photos témoignant de cet élan de solidarité ont été publiées sur nos réseaux sociaux. Plusieurs médias ont relayé cette mobilisation.

Travail avec nos services

On relèvera la création, avec le service TEF, d'un outil pédagogique consacré aux équivalences de diplômes et aux alternatives existantes, à l'attention des formateur·trices, animateur·trices et professionnel·les de terrain qui accompagnent des personnes migrantes dans leurs parcours de formation et d'insertion.

Le service communication a également travaillé à l'élaboration d'un jeu de sensibilisation autour de la procédure d'asile. Initialement créé par le service « Accueil des demandeur·euses d'asile », le jeu a été repris par la chargée de sensibilisation pour l'ouvrir à un plus large public (professionnel·les, bénévoles, grand public). L'objectif du jeu étant d'informer et de sensibiliser sur le parcours vécu par les demandeur·euses de protection internationale en Belgique. Après des mois de cheminement, plusieurs testings et une collaboration avec l'agence City Nova, la sortie du jeu est prévue pour début 2026. Des animations et séances de formation à l'animation de l'outil seront mises en place.

Ciné CIRÉ

Le projet s'est poursuivi avec 6 projections-débats, dont 2 organisées en collaboration avec d'autres structures. Ces séances se sont déroulées : le 26 mars à la Villa culture de Ganshoren, avec « Un paese du resistenza » ; le 1 avril au cinéma Aventure à Bruxelles, avec « Io capitano » (en collaboration avec Âges et transmission) ; le 13 juin à l'Union des Progressistes Juifs de Belgique à Saint-Gilles, avec « Les hommes seuls » ; le 16 septembre au Palace à Bruxelles, avec

« L'été de Jahia » ; le 6 novembre à l'ULB, cercles étudiants ULB Culture et Amnesty, avec « Illégal » ; le 18 décembre au petit théâtre Mercelis à Ixelles, avec « lo capitano » (en collaboration avec le Cin'égalité de la commune d'Ixelles).

Exposition « Sans papiers, sans droits, sans abri »

Cette exposition a été mise sur pied en 2023 en collaboration avec le Samusocial, l'Ilot, Médecins du Monde et Brussels Platform Armoede, afin de mettre en lumière le fait que les politiques migratoires poussent les personnes sans papiers vers le sans-abrisme. Elle a pris place pour deux semaines à l'administration communale de Jette en décembre 2025.

Réseaux sociaux

Notre présence sur les réseaux sociaux a continué de croître, portée par les diverses actions collectives menées et surtout, par notre campagne sur les visites domiciliaires. Notre communauté en ligne s'est fortement élargie : 23.090 abonné·es sur Facebook (+1.223), 5.950 sur Instagram (+2.465), 2.884 sur LinkedIn (+813) et 290 sur Bluesky, créé en 2025.

La publication phare de l'année reste celle sur les visites domiciliaires. Celles relatives à l'action « Pas un enfant à la rue » ont également été massivement relayées et d'autres contenus ont suscité un très bon engagement.

Sur Facebook, la publication commémorant les 27 ans de la mort de Semira Adamu a particulièrement touché, avec 164 partages et 1.414 réactions. Nos prises de position face aux mesures du gouvernement ont rencontré un fort écho : la publication sur le regroupement familial a été partagée 165 fois et a généré 552 réactions ; celle sur l'accueil des demandeur·euses d'asile, 103 partages et 315 réactions ; celle sur le projet de visites domiciliaires, 143 partages et 442 réactions ; et celle sur l'augmentation des droits d'enregistrement, 93 partages et 319 réactions. L'ensemble de nos réactions à l'accord gouvernemental de février 2025 ont été massivement relayées, tout comme notre publication sur l'arrivée de Frontex en Belgique, qui a suscité 394 réactions et 143 partages.

Sur Instagram, nos décryptages des mesures gouvernementales ont connu un succès similaire. À noter l'intérêt marqué pour une publication sur les arrestations abusives de Palestiniens à Bruxelles, avec 110 partages et 256 réactions, ainsi que pour celle consacrée à la Journée internationale des droits humains et à l'Europe forteresse, qui a récolté 168 réactions.

Nous avons augmenté notre cadence de publications en stories, avec plus de 300 publiées sur Instagram - pour la plupart relayées sur Facebook. Au-delà des nombreux contenus liés à la campagne sur les visites domiciliaires et à l'action « Pas un enfant à la rue », nous avons couvert plusieurs manifestations, ainsi que des événements organisés par le CIRÉ.

Sites et graphisme

Le site principal cire.be continue de bien évoluer, avec plus de 117.256 visites en 2025, une consultation de 195.553 pages et 11.054 téléchargements de fichiers.

Le site position.cire.be, qui reprend nos revendications a compté 12.439 visites, avec 30.407 pages consultées, et plus particulièrement les sections « Diplômes et études », « Accès et séjour » et « Sans papiers ».

Il en est de même pour notre newsletter générale, qui compte 6.282 abonné·es, soit 800 de plus en 2025.

Perspectives

En plus de son travail quotidien d'information et de sensibilisation, le service communication a initié un travail de réflexion, en concertation avec d'autres organisations, pour trouver des solutions collectives face à la montée des discours criminalisant et déshumanisant les personnes migrantes et étrangères et face au recul des droits, accentué depuis l'arrivée du gouvernement Arizona. Ce travail se poursuivra en 2026. Il débouchera sur la révision de notre site et de certaines de nos brochures, ainsi que sur la création de nouveaux outils.

L'équipe

Laurence Vanpaeschen est coordinatrice du service communication. Elle est active sur la question des droits des personnes exilées depuis de nombreuses années.

Pierre Dieudonné arbore sa double casquette de graphiste et d'informaticien depuis de nombreuses années. Passionné d'IT et de graphisme, il gère les services informatiques et supervise les productions graphiques.

Antoine Terwagne apporte une contribution transversale à la communication : stratégie, campagnes, réseaux sociaux et graphisme, selon les priorités de l'équipe.

Noé Boever a forgé son expérience en tant qu'attaché de presse et journaliste. Avec une préférence pour la rédaction, il épaulé l'équipe dans la communication interne et externe et dans l'organisation d'événements.

Maddy Beautru est en charge des animations et de la sensibilisation du grand public. Elle utilise ses expériences en gestion de projet, pédagogie et animation pour penser de nouvelles approches.



Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 31 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeur·euses d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeur·euses d'asile, à la reconnaissance des réfugié·es, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étranger·ères et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire.be - cire@cire.be



Votre **soutien** compte ! Faites **un don**

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

Aide aux personnes déplacées (APD)	Interrégionale wallonne FGTB
Amnesty international	Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	Médecins du Monde
BePax	Mentor-escale
Cap migrants	Mentor Jeunes
Caritas international	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
Centre social protestant	L'Olivier 1996
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	Le monde des possibles
Convivium	Présence et action culturelles (PAC)
Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)	Point d'appui
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	Service social des Solidarités (SESO)
CSC Nationale	Service social juif (SSJ)
DisCRI asbl (membre observateur)	Singa Bruxelles
Équipes populaires	Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPIB)
FGTB Bruxelles	